

République Française

**Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

Conseil municipal

Séance du vendredi 7 juillet 2023

Extrait du registre des délibérations

Le vendredi sept juillet deux mille vingt- trois, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 30 juin 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Kevin DOFAL, Gérard DOMINÉ, David EGASSE, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND.

Absents(tes) excusée(s) : Goulven DONNIOU (pouvoir à Sandrine BOUCARD), Marie-Anne EON, Christophe LAINÉ, Léna MONNIER, Viviane SAINT-DENIS.

Monsieur Kevin DOFAL est élu secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2023-07/07-08 Marchés publics/Fourniture de denrées alimentaires /Adhésion au « Service Commun d'Achats »

Dans le cadre du nouveau marché public de fourniture des denrées alimentaires, il est proposé au Conseil que la commune adhère à la centrale de référencement Service Commun d'Achats (SCA).

Le SCA est une association loi 1901 à but non lucratif qui se positionne comme un outil d'optimisation et d'aide aux achats alimentaires à l'attention des associations et des collectivités sur les départements 22,35,56 et 44.

En tant que centrale de référencement, le SCA fournit deux types de prestations à ses adhérents, qui peuvent être des personnes publiques ou privées :

- Une prestation de service de référencement d'un catalogue de fournisseurs potentiels ;
- Une prestation de service d'intermédiaire entre les adhérents et les fournisseurs sélectionné sur la base des conditions contractuelles et tarifaires négociées par la centrale.

L'adhérent donne mandat à l'association SCA de :

- Référencer des fournisseurs, c'est-à-dire établir et mettre à jour une liste de fournisseurs qui lui sera communiquée ;
- Négocier, à son profit, des conditions d'achat plus avantageuses que celles qu'elle pourrait obtenir si elle traitait isolément avec les fournisseurs.

Des marchés de denrées alimentaires négociés par SCA auprès de grossistes sont en cours. L'un va jusqu'au 31 mars 2024 et l'autre s'achève le 31 décembre 2024. L'adhésion à l'association SCA permettrait d'intégrer immédiatement de ces marchés.

A leur échéance, le SCA assurera les prestations suivantes pour les marchés à venir :

- Rédaction de l'avis de marché ;
- Elaboration des documents de consultation ;
- Réception et analyse des offres des fournisseurs ;
- Fournir au Mandant une synthèse des offres des fournisseurs ;
- Assister le Mandant pour toute question administrative à l'attribution des marchés ;
- Assister le Mandant pour toute question pendant l'exécution des marchés ;

SCA se rémunère à hauteur de 1.7% sur le chiffre d'affaires des fournisseurs généré par les commandes.

La commission MAPA s'est réunie le lundi 3 juillet à 18h30 afin d'étudier la possibilité d'adhésion au « Service Commun d'Achats » afin d'intégrer les marchés de denrées alimentaires en cours auprès de cette centrale de référencement, et de lui donner mandat à négocier à son profit des conditions d'achat plus avantageuses que celles qu'elle pourrait obtenir si elle traitait isolément avec les fournisseurs.

L'adhésion au SCA pour la partie alimentaire, permet également de bénéficier, le cas échéant, de prestations en biens équipements et services afin de bénéficier de tarifs négociés

Vu le projet de convention de mandat ;
Vu les conditions d'adhésion au SCA ;
Vu l'avis favorable de la Commission MAPA ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ **Décide** d'adhérer à la centrale de référencement « Service Commun d'Achats » dans le cadre du marché des denrées alimentaires à compter du 1er septembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.
- ✓ **Adopte** la convention de mandat pour la passation des marchés publics de fournitures et de services telle qu'annexée à la présente délibération.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet notamment la convention ainsi que les actes d'engagement auprès des différents fournisseurs référencés en alimentaire

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacky LECHÂBLE



Le SCA conseillera le Mandant dans le choix du fournisseur mais en lui pour la signature du ou des marchés(s).

Article 2 – Rémunération du mandat

La première prestation de services de référencement ne donne lieu à aucune rémunération.

Le Mandant s'engage seulement à verser annuellement au mandataire, des frais d'offres de service à la centrale à hauteur de 150 € euros ainsi qu'une cotisation de 10 €, en contrepartie desquels il accédera au catalogue fournisseurs.

La seconde prestation de négociation ne donnera pas lieu à rémunération.

Toutefois, le Mandant accepte que le(s) fournisseur(s) désigné(s) attributaire(s) à l'issue de la procédure de passation verse(nt) au Mandataire 1,7 % sur le chiffre d'affaires HT généré par ses commandes.

Article 3 – Engagements du Mandataire

Le Mandataire s'engage à mettre en œuvre la réglementation applicable à son Mandant et donc à appliquer les règles de la commande publique.

Pour les marchés de fournitures et de services dont le montant dépasse les seuils à l'article L2124-1 du Code de la commande publique, la centrale de référencement mandataire s'engage à mettre en œuvre une des procédures formalisées prévues dans le même chapitre.

Si le montant du ou des marchés est inférieur aux seuils précités, la centrale de référencement Mandataire mettra en œuvre une procédure adaptée.

Dans tous les cas, le Mandataire s'engage à respecter les principes de la commande publique énoncés à l'article L3 du code de la commande publique, à savoir la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

Chaque marché fera l'objet d'une publicité permettant à tous les fournisseurs potentiels, y compris ceux dont les produits et prestations ne sont pas référencés, de proposer une offre.

Article 4 – Engagements du Mandant


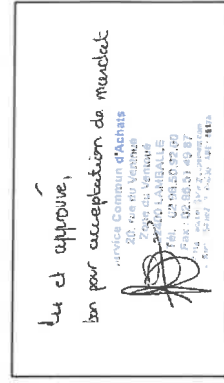
Le Mandant s'engage à fournir au Mandataire une expression de ses besoins afin que ce dernier puisse consulter les fournisseurs.

Il s'engage également à fournir semestriellement/annuellement au fournisseur titulaire du marché, réalisé chez chaque fournisseur titulaire du marché.

Article 5 – Durée

Le présent mandat est conclu pour une durée de _____ au
soit une période de _____

ANNEXE : Besoins en Prestations

| | | |
|---------------------------------|--|---|
| Fait à _____, le ____/____/____ | Signature du Mandataire | Signature du Mandataire |
| | Précédée de la mention "lu et approuvé, bon pour mandat" | Précédée de la mention "lu et approuvé, bon pour acceptation de mandat" |
| |  |  "lu et approuvé, bon pour acceptation de mandat" Service Comptable d'Achats 20, rue du Verseau ZAC de Vernoué 44100 LAKEAULLE Tél. : 02 49 30 30 00 Fax : 02 49 30 30 37 www.sca.fr |

CONVENTION DE MANDAT POUR LA PASSATION DE MARCHÉS
DE FOURNITURES ET DE SERVICES

Envoyé en préfecture le 21/07/2023
Reçu en préfecture le 21/07/2023
Affiché le 25/07/2023
ID : 035-21350094-20230707-DCM_07072023_08-DE

PREAMBULE

Envoyé en préfecture le 21/07/2023
Reçu en préfecture le 21/07/2023
Affiché le 25/07/2023
ID : 035-21350094-20230707-DCM_07072023_08-DE

L'adhérent a décidé de confier à un tiers la réalisation d'opérations administratives tendant à la passation et l'exécution d'un ou plusieurs marchés publics de fournitures et de services pour ses besoins en denrées alimentaires, denrées non alimentaires et services divers.

L'association SCA est une centrale de référencement. Elle n'est ni une centrale d'achat, ni un groupement de commandes.

En tant que centrale de référencement, le SCA fournit deux types de prestations à ses adhérents, personnes publiques ou privées :

1. Une prestation de service de référencement d'un catalogue de fournisseurs potentiels ;
2. Une prestation de service d'intermédiaire entre les adhérents et les fournisseurs sélectionné sur la base des conditions contractuelles et tarifaires négociées par la centrale.

Les Parties se sont rapprochées et ont convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention de mandat

L'adhérent donne mandat à l'association SCA de :

1. Référencer des fournisseurs, c'est-à-dire établir et mettre à jour une liste de fournisseurs qui lui sera communiquée ;
2. Négocier, à son profit, des conditions d'achat plus avantageuses que celles qu'elle pourrait obtenir si elle traitait isolément avec les fournisseurs.

Il s'agit de mettre en œuvre, pour le compte du Mandant, la passation et l'exécution d'un ou de plusieurs marchés de fournitures et de services.

Le SCA assurera les prestations suivantes :

- Rédaction de l'avis de marché ;
- Elaboration des documents de consultation ;
- Réception et analyse des offres des fournisseurs ;
- Fournir au Mandant une synthèse des offres des fournisseurs ;
- Assister le Mandant pour toute question administrative à l'attribution des marchés ;
- Assister le Mandant pour toute question pendant l'exécution des marchés ;

Représenté(e) par _____, dûment habilité,

➤ ci-après désigné "le Mandant" ou "l'adhérent"

ET :

SERVICE COMMUN D'ACHATS (SCA), Association loi 1901, représentée par sa Directrice, domicilié en cette qualité 20 rue du Ventoué, ZA du Ventoué à Lamballe (22400),

➤ ci-après désignée "le Mandataire"

Ci-après désigné(e)s ensemble "les Parties" -

Envoyé en préfecture le 21/07/2023
 Reçu en préfecture le 21/07/2023
 Affiché le **25/07/2023**
 ID: 055-21300099-202307-DOA_0970202_04-DE

ANNÉE – BESOINS EN PRESTATIONS
 Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la liste des marchés mis en concurrence par nos soins dans le respect du code de la commande publique. Il est possible de cocher les marchés que vous souhaitez utiliser et si possible y indiquer un estimatif de budget annuel.

Vos démarches obligatoires pour respecter la procédure :
 - Signer la convention de mandat,
 - Compléter ce document,
 - Signer les actes d'engagement par fournisseur retenu et nous les retourner dans les plus brefs délais après chaque commission.

| Prestations | Date de début des marchés au 1 ^{er} Janvier 2023 au 31 décembre 2024 | Marchés publics par le SCA | Budget annuel (en euro) |
|--|---|----------------------------|-------------------------|
| Crêpes et galettes | 2 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Pâtisseries fraîches | 2 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Produits laitiers | 2 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Produits d'épicerie | 2 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Café de coréaction | 2 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Biscuits artisanaux | 2 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Boulangerie, pain, viennoiseries | 2 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Produits diététiques | 2 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Fruits et légumes frais | 2 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Poissons frais | 2 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Produits bio | 2 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Produits laitiers | 2 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Viandes fraîches | 1 an | <input type="checkbox"/> | |
| Produits de charcuterie | 1 an | <input type="checkbox"/> | |
| Volailles fraîches | 1 an | <input type="checkbox"/> | |
| Produits élaborés frais | 1 an | <input type="checkbox"/> | |
| Produits surgelés | 1 an | <input type="checkbox"/> | |
| Filière BIC // Viande fraîche et surgelées | 1 an | <input type="checkbox"/> | |
| Bissons brasserie (eau, jus de fruits), vins | 2 ans | <input type="checkbox"/> | |


Envoyé en préfecture le 21/07/2023
 Reçu en préfecture le 21/07/2023
 Affiché le **25/07/2023**
 ID: 055-21300099-202307-DOA_0970202_04-DE

| Prestations | Date de début des marchés au 1 ^{er} Janvier 2023 | Marchés publics par le SCA | Budget annuel (en euro) |
|--|---|----------------------------|-------------------------|
| Fontaine à eau | 42 mois | <input type="checkbox"/> | |
| Laboratoire d'analyses bactériologiques | 42 mois | <input type="checkbox"/> | |
| Dégraissage des hottes | 42 mois | <input type="checkbox"/> | |
| Sanitation (désinfection - dératisation) | 42 mois | <input type="checkbox"/> | |
| Logiciel suivi HACCP / PMS (1 ^{er} juillet 2023) | 36 mois | <input type="checkbox"/> | |
| Matériel de restauration | 3 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Photocopieurs - impressions | 3 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Mobilier (meubles, collectivités, EHPAD, lits médicalisés) | 3 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Formations | 3 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Fournitures de bureau | 3 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Mobilier de bureau | 3 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Maintenance informatique | 3 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Maintenance de téléphonie et appel malade | 3 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Wifi public | 3 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Opérateur téléphonique et internet | 3 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Linge hôtelier | 3 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Chaussures, vêtements de travail et EPI | 3 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Produits d'entretien | 3 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Location/entretien linge et vêtements de travail | 3 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Entretien système de linie résident | 3 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Entretien VMC | 42 mois | <input type="checkbox"/> | |
| Matériel buanderie | 3 ans | <input type="checkbox"/> | |



Envoyé en référence le 20/07/2023
 Reçu en référence le 20/07/2023
 Année n° 2023/2023
 ID : 65827040894-20230707-SCA_07072023_00-0E

| | Date de début des marchés au 1 ^{er} janvier 2022 | | |
|---|---|--------------------------|--------------------------|
|  SANTÉ | Incobulance | 3 ans | <input type="checkbox"/> |
| | Diagnostics médicaux | 3 ans | <input type="checkbox"/> |
| | Achat des équipements médicaux | 3 ans | <input type="checkbox"/> |
| | Location des équipements médicaux | 3 ans | <input type="checkbox"/> |
| | Dalibriteur | 3 ans | <input type="checkbox"/> |
| L'achats d'Activités de Soins à Risques Intelecteur (DASRI) | 3 ans | <input type="checkbox"/> | |

| | Date de début des marchés au 1 ^{er} janvier 2021 | | | |
|---|---|--------------------------|--------------------------|--|
|  CONTRATS DE MAINTENANCE | Ascenseur, monte-charge | 3 ans | <input type="checkbox"/> | |
| | Porte automatique | 3 ans | <input type="checkbox"/> | |
| | Système de Sécurité Incendie (SSI) | 3 ans | <input type="checkbox"/> | |
| | Extincteur, Bâc, désenfumage | 3 ans | <input type="checkbox"/> | |
| | Concours réglementaires obligatoires | 3 ans | <input type="checkbox"/> | |
| | Maintenance charpente | 3 ans | <input type="checkbox"/> | |
| | Maintenance groupe électrique | 3 ans | <input type="checkbox"/> | |
| | Campéoloogie | 3 ans | <input type="checkbox"/> | |
| | Date de début des marchés au 1^{er} janvier 2021 | | | |
| | Fournitures électriques | 3 ans | <input type="checkbox"/> | |
| Quincaillerie | 3 ans | <input type="checkbox"/> | | |
| PloMBERIE | 3 ans | <input type="checkbox"/> | | |
| Peintures | 3 ans | <input type="checkbox"/> | | |

| | Date de début des marchés au 1 ^{er} janvier 2021 | | |
|----------------|--|--|--------------------------|
| ENERGIE | Gas naturel | 3 ans – marché du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025 | <input type="checkbox"/> |
| | Gas propane | 3 ans – marché du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2025 | <input type="checkbox"/> |
| | Electricité (Tous types de compteurs : Bleu (CS), Jaune (CA), Vert (C3)) | 3 ans – marché du 1 ^{er} août 2020 au 31 juillet 2023 | <input type="checkbox"/> |

 Pensez à mettre fin vos propres contrats et marchés publics en cours en tenant compte de la date de début des Marchés Publics du SCA
 Exemples : - La maintenance des ascenseurs, Les portes automatiques, Les produits d'entretien, La fourniture de bureau, Etc...